



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231116-DBC20231116_01-DE
Reçu le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023

N° DBC 20231116-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023 à 13H

Date de la convocation : 09 Novembre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 Novembre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Olivier CHAMBON, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Chantal CHASSANG, Didier ROMEUF

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Stéphane RODIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DEPARTEMENTAL FRANCE SERVICES

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), et notamment la compétence supplémentaire « 2.8 Création et gestion de maisons de services au public » ;

Vu la délibération n°DBC 20230202-02 par laquelle TDM approuve la Convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Service pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 ;

Considérant la sollicitation de la Préfecture du Puy-de-Dôme début novembre 2023 afin notamment que le responsable de l'Espace France Service (EFS) de COURPIÈRE assure désormais l'animation départementale France Services à temps plein.

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20231116-DBC20231116_01-DE
Reçu le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023

Le rapporteur rappelle que la Convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services approuvée le 2 février 2023 actait notamment que le responsable de l'EFS de COURPIÈRE assure l'animation départementale des EFS à hauteur minimum de 50% de son temps de travail, en contrepartie d'une contribution financière de l'État d'un montant forfaitaire de 25 000,00 euros.

Dans le cadre de la nouvelle convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services proposée par la Préfecture, il convient notamment que TDM, durant un an :

- dédie un équivalent temps plein, à savoir *a minima* 35 heures de travail hebdomadaire sur 5 jours par semaine, aux missions d'animation départementale ;
- mette à disposition de l'animateur départemental les équipements requis pour la mission (ordinateur, téléphone portable...) et prenne en charge les coûts inhérents à ses déplacements (véhicule mis à disposition, frais kilométriques et assurances ou transports ferroviaires).

En contrepartie, l'État contribue financièrement au poste d'animateur pour un montant forfaitaire de 50 000,00 euros.

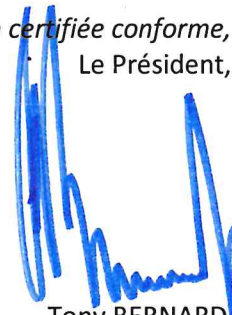
Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la nouvelle Convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services ;
- **Sollicite** la subvention de 50 000 euros correspondante ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision

TOTAL VOTANTS : 19	Membres du Bureau présents : 19	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20	Pour : 20	Contre : 0
Abstentions :	Membres présents sans voix délibératives : 2	Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

